



PROCES-VERBAL N° 24

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2024 – 2025.

Réunion du : Jeudi 17 avril 2025

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé (s) :

Assiste(nt) :

**CAS DES JOUEURS POGGI Carlu-Andria et BOUSBAA-ROCCA Alexandre-Liam (U 13) de l'E.C. BASTIA SUD au S.C. BASTIA (Ligue Corse de Football) :
VALIDATION LICENCES.**

Par courriel en date du lundi 14 avril 2025, le S.C. BASTIA demande à la Commission la validation des deux licences des joueurs cités en rubrique.

Après vérification, et suite à une erreur lors de la saisie des licences, **La Commission,**

☞ **Valide la licence du joueur POGGI Carlu-Andria (U13) en faveur du S.C. BASTIA, avec le cachet **mutation**, puisque cette licence a été saisie le 10 juillet 2024.**

☞ **Valide la licence du joueur BOUSBAA-ROCCA Alexandre-Liam (U13) en faveur du S.C. BASTIA, avec le cachet **mutation hors période**, puisque cette licence a été saisie le 25 juillet 2024, soit après le 15 juillet 2024.**